

Conseil du 27 octobre 2015

Refacturation des ordures ménagères 2015

Le Conseil Municipal décide de refacturer les ordures ménagères 2015 pour la somme de 16€ au SSIAD Châtillonnais Montagne pour la période du 1er janvier au 30 juin 2015.

Admission en non valeur budget eau

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 355.89€ sur le budget de l'eau pour des factures impayées sur 2010 et 2011.

Admission en non valeur budget commune

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 706.21€ sur le budget de la commune pour des loyers impayés en 2010.

Décision modificative budget commune

Après exposé du Maire sur la situation concernant les travaux de la traversée du village et la nécessité de faire les travaux du lot N°2 directement après les travaux du lot N°1 afin de parfaire la sécurité, le Conseil Municipal décide d'établir la décision modificative sur le budget en transférant 19 000€ de dépenses prévues en fonctionnement en dépenses d'investissement.

Création du poste adjoint technique territorial

Suite à la démission de Sylvie MILKO, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à raison de 1,50 heure hebdomadaire à compter du 1er janvier 2016.